



Décision n° 350/2025  
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE**

***Extrait du registre de décisions du Président***

***En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (Point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).***

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :

- une convention relative à la mise en œuvre d'une période de mise en situation en milieu professionnel avec :
  - o l'Entreprise GASCOGNE Métaux de Bussac-Forêt et monsieur LESTAGE Jimmy du 30 juin au 11 juillet 2025,
  - o la Mission locale de Jonzac et monsieur BEAULIEU Nicolas du 9 au 12 septembre 2025 à la Médiathèque de Haute-Saintonge,
- une convention de stage avec :
  - o le Lycée Émile Combes de Pons et monsieur GIBEAU Clovis du 29 septembre au 17 octobre 2025 à la déchetterie de Pons,

Fait à Jonzac,

Le

**30 JUIN 2025**

Le Président

Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,

le Vice-Président,

M. Jean-Michel RAPITEAU